

ISSN: 1707-2867

ISBN: 978-0-662-09283-4

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005

par la Division de la statistique du revenu

Division de la statistique du revenu Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355





Statistique Canada

Statistics Canada Canadä

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 613-951-7355; 888-297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à <u>www.statcan.ca</u> et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada

Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 2007

N° 75F0002MIF au catalogue ISSN 1707-2867 ISBN 978-0-662-09283-4

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 75F0002MIF).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Résumé

Les Seuils de faible revenu (SFR) sont des seuils, établis à partir de l'analyse des données sur les dépenses des familles, en deçà desquels les familles consacrent une part plus importante de leur revenu aux nécessités, soit l'alimentation, le logement et l'habillement, que ne le fait la famille moyenne. Afin de rendre compte des différences de coûts des nécessités entre les diverses tailles de communauté et de famille, les SFR sont calculés pour cinq tailles de communauté et sept tailles de famille.

D'autre part, les Mesures de faible revenu (MFR) sont uniquement une mesure relative du faible revenu correspondant à 50 % du revenu familial médian rajusté. Ces mesures sont différenciées selon le nombre d'adultes et d'enfants présents dans la famille afin de refléter les économies d'échelle attribuables à la taille ainsi qu'à la composition de la famille. Cette publication comprend une description détaillée des méthodes utilisées pour établir chacune de ces mesures. Elle contient aussi une explication de la définition des années de base ainsi que de la mise à jour des SFR en utilisant l'Indice des prix à la consommation.

Table des matières

1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986	Introduction	6
Que sont les seuils de faible revenu ?	Les seuils de faible revenu	7
Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu ? Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu		
Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu		
Changement d'année de base et indexation des SFR		
Utilisation des SFR après impôt et avant impôt		
Les mesures de faible revenu		
Qu'est-ce la mesure de faible revenu ?		
Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu ?		
Tableaux		
Tableaux		
Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt	Ajustement pour la taille de la famille	12
Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt		
Tableau 3 : Mesures de faible revenu après impôt	Tableau 1 : Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt	14
Tableau 4 : Mesures de faible revenu, avant impôt	Tableau 2 : Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt	19
Tableau 5 : Mesures de faible revenu, revenu du marché	Tableau 3 : Mesures de faible revenu après impôt	24
Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base, 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986		
1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986	Tableau 5 : Mesures de faible revenu, revenu du marché	30
Tableau 1 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1959, avant impôt	Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base,	
Tableau 2 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1969, avant impôt		
Tableau 3 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1978, avant impôt		
Tableau 4 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986, avant impôt		
Tableau 5 : Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986, après impôt		
Indice des prix à la consommation (IPC) annuel, Canada, Indice d'ensemble (1992=100)36		
Canada, Indice d'ensemble (1992=100)36	Tableau 5 : Seulis de laible revenu (SFR), base de 1986, après impot	35
	Indice des prix à la consommation (IPC) annuel, Canada, Indice d'ensemble (1992=100)	36

Introduction

Statistique Canada a une longue tradition en ce qui a trait à la publication de données sur les Canadiens à faible revenu. Des seuils de faible revenu (SFR) ont été publiés pour la première fois en 1967, dans une série de monographies du Recensement de 1961, et ils constituent de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour les estimations du faible revenu.

Dans la foulée de nombreux organismes internationaux, le Bureau publia à partir de 1991 les mesures de faible revenu avant et après impôt (MFR). Les MFR sont particulièrement utiles dans le cadre des comparaisons internationales, du fait qu'elles permettent l'estimation des seuils à partir uniquement de données sur le revenu des familles à l'intérieur d'un pays et qu'elles sont établies en rapport avec la médiane dans chaque pays. Il n'est donc pas nécessaire de les rajuster au moyen des indices du taux de change ou du pouvoir d'achat, comme il faudrait le faire pour obtenir des comparaisons utiles des niveaux absolus de revenu entre les pays.

Les médias, les chercheurs et les décideurs qui s'intéressent aux mesures de faible revenu se préoccupent généralement de la mesure dans laquelle les membres de la population vivent dans la pauvreté. Malheureusement, il n'est pas simple de définir la pauvreté. La difficulté sous-jacente tient au fait que la pauvreté est une question de consensus social, définie à un moment particulier dans un pays donné. Les décisions sur la façon de définir la pauvreté sont subjectives et, à la limite, arbitraires¹. C'est pourquoi Statistique Canada a toujours considéré les seuils de faible revenu et les mesures de faible revenu comme des indicateurs de la mesure dans laquelle certains Canadiens sont moins bien nantis que d'autres, sur la base uniquement du revenu, ce qui en fait des mesures du faible revenu et non pas de la pauvreté.

D'autres organismes statistiques sont aussi sensibles à l'utilisation du mot « pauvreté ». Eurostat désigne la mesure qu'il utilise (qui s'apparente à la MFR) comme une mesure « du risque de vivre dans la pauvreté ». Aux États-Unis, où il existe une mesure officielle de la pauvreté, on dit des taux de pauvreté qu'ils sont calculés selon une définition précise, en reconnaissant que d'autres mesures sont possibles.

Le présent document vise à fournir les seuils monétaires utilisés pour définir la population à faible revenu.

Statistique Canada

Voir 'À propos de la pauvreté et du faible revenu' (Fellegi) et 'Description de la répartition du revenu :
 Lignes directrices pour une analyse efficace' (Skuterud, Frenette, et Poon) pour un examen plus détaillé de la pauvreté et du fable revenu.

Les seuils de faible revenu

Que sont les seuils de faible revenu ?

Les seuils de faible revenu (SFR) sont de loin l'approche la mieux établie et la plus largement reconnue à Statistique Canada pour estimer le faible revenu. Brièvement, un SFR correspond à un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement². Le premier ensemble de SFR publiés reposait sur l'Enquête sur les dépenses des familles de 1959 pour estimer cinq seuils différents pour une famille d'une à cinq personnes. Ces seuils ont par la suite été comparés au revenu familial tiré de la principale enquête sur le revenu de Statistique Canada, l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)³, afin de produire des taux de faible revenu.

De nos jours, Statistique Canada continue d'utiliser précisément cette approche pour élaborer les SFR, sauf que maintenant, les seuils varient selon sept tailles de famille et cinq populations différentes de la région de résidence. Cette différence additionnelle vise à tenir compte de la variation du coût de la vie entre les régions rurales et urbaines⁴.

Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu ?

Tel que mentionné plus haut, un seuil de faible revenu est un seuil de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'alimentation, au logement et à l'habillement qu'une famille moyenne. Selon la base la plus récente utilisée pour les SFR, soit l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, la famille moyenne consacre 43 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. Le Graphique 1 illustre la façon dont est calculé un SFR à partir de l'exemple d'une famille de quatre personnes qui vit dans une zone urbaine de 30 000 à 99 999 habitants. La droite de 63 % représente la proportion moyenne du revenu après impôt que toutes les familles (indépendamment de la taille) ont consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement en 1992 (c'est-à-dire 43 %), plus la marge de 20 points de pourcentage. Les points sur le diagramme montrent la proportion réelle observée du revenu que les familles de quatre personnes dans les villes intermédiaires consacrent aux nécessités, selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Une courbe de régression est rajustée à la distribution; le SFR se trouve à l'intersection de la courbe et de la droite de 63 %. Dans ce cas, il est de 21 359 \$

Statistique Canada

^{2 .} Les 20 points sont fondés sur l'hypothèse qu'une famille qui dépenserait 20 points de plus qu'une famille moyenne vivrait dans la gêne.

^{3.} À partir de 1996, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC).

^{4 .}Les SFR ont été révisés au début de 2005 de manière à inclure les poids révisés de l'Enquête de 1992 sur les dépenses des familles, qui faisaient partie de la révision historique de l'Enquête de 2003 sur les dépenses des ménages.

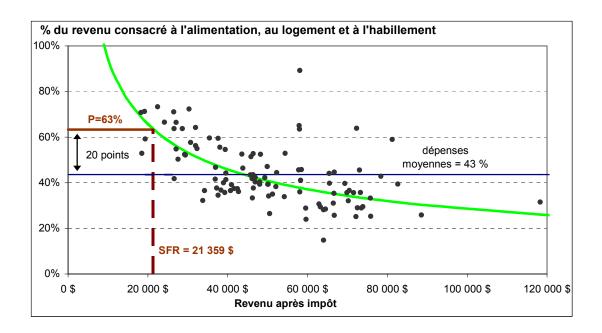
^{5.} Le modèle est le suivant : Le logarithme des dépenses au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement est fonction du logarithme du revenu, de la taille de la famille, de la population, de la région de résidence et de la région.

^{6.} On voit clairement qu'au fur et à mesure que le revenu augmente, la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, au logement et à l'habillement diminue. Les points à la gauche de l'intersection entre la courbe de régression et la droite de 63 % correspondent aux cas où plus de 63 % du revenu après impôt est consacré à ces nécessités.

On applique ce processus à sept tailles de famille⁷ et à cinq tailles de communauté. C'est en combinant ceux-ci que l'on arrive à la table des 35 seuils. Cette opération est répétée deux fois; une fois pour les seuils avant impôt et une autre fois pour ceux après impôt.

Graphique 1

Calcul d'un seuil de faible revenu après impôt



Le taux de faible revenu et l'écart de faible revenu

Pour déterminer si une personne (ou une famille) est à faible revenu, on compare le SFR approprié (selon la taille de la famille et de la communauté) au revenu de la famille économique de la personne⁸. Si le revenu de la famille économique est inférieur au seuil de faible revenu, cela veut dire que tous les membres de cette famille sont en faible revenu. Autrement dit, l'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu, y compris les personnes vivant seules dont le revenu tombe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles à faible revenu ». Dans l'ensemble, le taux de faible revenu des personnes peut être calculé comme correspondant au nombre de personnes à faible revenu divisé par la population totale. On peut faire le même calcul pour les familles et les divers sous-groupes de la population; par exemple, des taux de faible revenu selon l'âge, le sexe, la province ou le type de famille.

^{7.} Il est à noter que lors du calcul des seuils de faible revenu, on ne fait pas de distinction selon les âges des membres des familles comme c'est le cas avec la mesure de faible revenu.

^{8.} Le concept de la famille est celle de la famille économique, soit toutes les personnes qui partagent le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

Après avoir déterminé si une personne/famille est à faible revenu, on peut analyser la profondeur du faible revenu en utilisant le montant correspondant à la différence entre le revenu de la famille et le seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, que ce soit en termes de dollars ou de pourcentage, est la moyenne de ces valeurs telle qu'elle est calculée pour chaque unité.

Changement d'année de base et indexation des SFR

Au fil du temps, les familles canadiennes ont consacré un pourcentage plus faible de leur revenu aux nécessités de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Le rapport qui existe entre le revenu et les dépenses des familles correspond à un point particulier dans le temps, c'est-à-dire l'année de l'enquête sur les dépenses qui est utilisée pour calculer les seuils. Cette année particulière est désignée comme année de base pour l'ensemble des seuils. Afin de tenir compte de l'évolution des modèles de dépenses, Statistique Canada a, par le passé, calculé de nouveaux SFR après chaque Enquête sur les dépenses des familles. Ce processus est appelé changement d'année de base et comprend le calcul de nouveaux SFR, selon la méthode décrite dans « Comment calcule-t-on les seuils de faible revenu? » et à partir des nouvelles données sur les dépenses. Outre la base 1992, les SFR ont également été établis selon l'Enquête sur les dépenses des familles de 1986, 1978, 1969 et 1959; même si les seuils fondés sur 1992 sont les plus couramment utilisés et sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1976¹⁰.

Après avoir calculé les SFR de l'année de base, on obtient les seuils pour d'autres années en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant aux seuils de l'année de base, c'est-à-dire que l'on indexe les SFR. Par exemple, si l'on reprend l'exemple du SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté urbaine comptant entre 30 000 et 99 9999 habitants, on applique l'indice des prix à la consommation de la façon suivante pour calculer le SFR correspondant pour 2006 :

$$SFR_{2006} = SFR_{1992} \times IPC_{2006} / IPC_{1992} = 21 359 \times 129,9 / 100,0 = 27 745$$

Ainsi, pour 2006, le SFR après impôt de 1992 pour une famille de quatre vivant dans une communauté urbaine comptant entre 30 000 et 99 999 habitants est de 27 745 \$.

Il est à noter que les nouvelles habitudes de dépense depuis 1992 ne sont pas reflétées dans les SFR ni dans les taux de faible revenu connexes, mais les changements dans les prix le sont.

Statistique Canada 9 N°. 75F0002MIFau catalogue

^{9.} Pour les fins de calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme étant nuls.

^{10.}En 1997, l'Enquête sur les dépenses des familles a été remplacée par l'Enquête sur les dépenses des ménages, une enquête annuelle. Par conséquent, des SFR selon une nouvelle année de base pourraient en théorie être produits chaque année (voir Cotton, Webber, Saint-Pierre (1999) pour plus de détails).

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique quelle que soit la notion de revenu utilisée. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total – ou même le revenu du marché – dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Statistique Canada produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt. La dérivation de chaque série de seuils est effectuée de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen d'impôts payables, qui distingue les deux niveaux.

Même si les deux séries de seuils et de taux de faible revenu continuent d'être disponibles, Statistique Canada préfère utiliser la mesure après impôt.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des gens pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Le nombre de personnes tombant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, une mesure relative du faible revenu comme le SFR est susceptible d'engendrer un tel résultat dans le cadre de tout système d'imposition progressif sur le revenu (c.-à-d. un système dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible). En effet, des taux d'imposition « progressifs » engendrent souvent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Les mesures de faible revenu

Qu'est-ce la mesure de faible revenu ?

Aux fins des comparaisons internationales, la MFR est la mesure de faible revenu la plus couramment utilisée. L'utilisation de cette mesure a été proposée en 1989, dans un document de travail de Wolfson, Evans et l'OCDE¹¹, dans lequel on traitait de préoccupations concernant les SFR. En termes simples, la mesure de faible revenu (MFR) est un pourcentage fixe (50 %) du revenu familial médian «ajusté», ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. L'ajustement en fonction de la taille rend compte du fait que les besoins d'une famille augmentent à mesure que le nombre de membres croît. Ainsi, on s'entendra pour dire que les besoins seront plus élevés pour une famille de cinq personnes que pour une famille de deux. De la même manière, la MFR tient compte du fait qu'il en coûte plus cher pour faire vivre une famille comptant cinq adultes qu'une famille comptant deux adultes et trois enfants.

Les MFR sont calculées trois fois; à partir du revenu du marché, du revenu avant impôt et du revenu après impôt. Elles n'ont pas à être mises à jour au moyen d'un indice de l'inflation, parce qu'elles sont calculées à partir d'une enquête annuelle sur le revenu des familles. Avant 1996, elles étaient calculées par Statistique Canada, à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Depuis 1996, elles sont calculées à partir de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Contrairement aux seuils de faible revenu, qui sont calculés à partir d'une enquête sur les dépenses, puis comparés à une enquête sur le revenu, les MFR sont calculées et appliquées à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.

Il est à remarquer que les SFR contenus dans la présente publication sont différents de ceux qui ont été publiés antérieurement, en raison de la repondération des données de l'EDTR. La diffusion des données de 2003 comprenait une révision historique des poids appliqués pour la période de 1993 à 2002. En outre, la diffusion des données de 2004 (en mars 2006) comprend une révision additionnelle des poids pour 2003 seulement. (Ces changements sont inclus dans le présent document.)

Comment calcule-t-on la mesure de faible revenu?

Pour calculer les MFR, il faut d'abord déterminer la «taille ajustée» de chaque famille. La première personnene compte pour 1,0, la seconde compte pour 0,4 peut importe l'âge. Chaque adulte additionnel compte pour 0,4 et chaque enfant pour 0,3 (un enfant étant défini comme une personne âgée de moins de 16 ans). Voir la section qui suit pour plus de renseignements sur l'ajustement pour tenir compte de la taille de la famille. Ensuite, calculer pour chaque famille le «revenu familial ajusté» en divisant le revenu familial par la «taille ajustée de la famille». Puis déterminer la médiane du «revenu familial ajusté», qui constitue la ligne de démarcation entre deux catégories égales (50 %), selon que le revenu ajusté des familles est supérieur ou inférieur. La MFR pour une famille d'une personne est 50 % du «revenu familial ajusté» médian, et les MFR pour les autres types de famille équivalent à cette valeur multipliée par la «taille ajustée de la famille».

^{11. &#}x27;Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities' (Wolfson, Evans, et OECD).

Ajustement pour la taille de la famille

Quand on compare les revenus familiaux pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille et de la composition de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille; il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu famillal à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon le genre d'unités familiales détaillées, de sorte qu'au sein d'un genre d'unités familiales données, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le genre d'unités familiales détaillées dans les tableaux publiés. Il existe une autre façon de tenir compte de la taille et de la composition de la famille; il s'agit d'appliquer un facteur d'ajustement au montant du revenu.

La méthode la plus simple est d'utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu familial par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que les coûts de la vie sont les mêmes pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet d'ajuster le revenu familial. Plutôt que de supposer implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, l'échelle d'équivalence constitue un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) a toutefois atteint un degré d'acceptation élevé. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

D'autres échelles d'équivalence sont :

L'échelle de l'OCDÉ

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- tous les autres membres de la famille âgés de 15 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0.5; et
- tous les autres membres de la famille de moins de 15 ans reçoivent un facteur de 0,3.

La racine carrée de la taille de famille (cette échelle d'équivalence se ressemble de façon très proche à celle de la MFR, notamment chez les familles comptant jusqu'à 6 personnes).

Le tableau 1 présente la taille de famille ajustée selon les trois méthodes. Il convient de souligner que, selon l'échelle d'équivalence de la MFR, les tailles de familles ajustées sont différentes selon l'échelle de l'OCDE. De même, l'échelle de la MFR produit des résultats similaires à ceux reposant sur l'approche de la racine carrée, mais elle diffère parce qu'elle tient compte de l'âge.

Tableau 1

La taille de famille ajustée selon trois échelles d'équivalence différentes

	ľOCDÉ	MFR	Racine
			carrée
Un adulte	1,0	1,0	1,00
Un adulte, un enfant	1,3	1,4	1,40
Deux adultes	1,5	1,4	1,41
Un adulte, deux enfants	1,6	1,7	1,73
Deux adultes, un enfant	1,8	1,7	1,73
Trois adultes	2,0	1,8	1,73
Un adulte, trois enfants	1,9	2,0	2,00
Deux adultes, deux enfants	2,1	2,0	2,00
Trois adultes, un enfant	2,3	2,1	2,00
Quatre adultes	2,5	2,2	2,00
Un adulte, quatre enfants	2,2	2,3	2,24
Deux adultes, trios enfants	2,4	2,3	2,24
Trois adultes, deux enfants	2,6	2,4	2,24
Quatre adultes, un enfant	2,8	2,5	2,24
Un adulte, cinq enfants	2,5	2,6	2,45
Deux adultes, quatre enfants	2,7	2,6	2,45
Trois adultes, trois enfants	2,9	2,7	2,45
Quatre adultes, deux enfants	3,1	2,8	2,45

Nota: La définition d'un adulte diffère pour chaque échelle d'équivalence: 16 ans et plus (MFR), 15 ans et plus (OCDE), 14 ans et plus (OCDE). Dans le cas de l'échelle de la MFR, la personne suivante en âge est traitée comme un adulte, peu importe son âge.

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt

		Taille de	la commun	auté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1992					
1 personne	8 848	10 126	11 296	11 439	13 526
2 personnes	10 769	12 325	13 749	13 922	16 462
3 personnes	13 410	15 346	17 120	17 336	20 499
4 personnes	16 729	19 146	21 359	21 628	25 574
5 personnes	19 050	21 802	24 322	24 628	29 121
6 personnes	21 127	24 179	26 974	27 313	32 296
7 personnes ou plus	23 204	26 556	29 625	29 998	35 471
1993					
1 personne	9 007	10 308	11 499	11 645	13 769
2 personnes	10 963	12 547	13 996	14 173	16 758
3 personnes	13 651	15 622	17 428	17 648	20 868
4 personnes	17 030	19 491	21 743	22 017	26 034
5 personnes	19 393	22 194	24 760	25 071	29 645
6 personnes	21 507	24 614	27 460	27 805	32 877
7 personnes ou plus	23 622	27 034	30 158	30 538	36 109
1994					
1 personne	9 025	10 329	11 522	11 668	13 797
2 personnes	10 984	12 572	14 024	14 200	16 791
3 personnes	13 678	15 653	17 462	17 683	20 909
4 personnes	17 064	19 529	21 786	22 061	26 085
5 personnes	19 431	22 238	24 808	25 121	29 703
6 personnes	21 550	24 663	27 513	27 859	32 942
7 personnes ou plus	23 668	27 087	30 218	30 598	36 180

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt - suite

		Taille de	la commun	auté		
	Régions rurales		Régions urbaines			
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus	
1995						
1 personne	9 220	10 551	11 770	11 919	14 094	
2 personnes	11 221	12 843	14 326	14 507	17 153	
3 personnes	13 973	15 991	17 839	18 064	21 360	
4 personnes	17 432	19 950	22 256	22 536	26 648	
5 personnes	19 850	22 718	25 344	25 662	30 344	
6 personnes	22 014	25 195	28 107	28 460	33 652	
7 personnes ou plus	24 179	27 671	30 869	31 258	36 961	
1996						
1 personne	9 370	10 723	11 962	12 114	14 324	
2 personnes	11 404	13 052	14 560	14 743	17 433	
3 personnes	14 201	16 251	18 130	18 359	21 708	
4 personnes	17 716	20 276	22 619	22 904	27 083	
5 personnes	20 174	23 088	25 757	26 081	30 839	
6 personnes	22 373	25 606	28 565	28 924	34 201	
7 personnes ou plus	24 573	28 123	31 373	31 768	37 564	
1997						
1 personne	9 520	10 896	12 154	12 308	14 554	
2 personnes	11 587	13 262	14 794	14 980	17 713	
3 personnes	14 429	16 512	18 421	18 654	22 057	
4 personnes	18 000	20 601	22 982	23 272	27 518	
5 personnes	20 498	23 459	26 170	26 500	31 334	
6 personnes	22 733	26 017	29 024	29 389	34 750	
7 personnes ou plus	24 968	28 574	31 877	32 278	38 167	

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt - suite

		Taille de	la commun	auté		
	Régions rurales		Régions urbaines			
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus	
1998						
1 personne	9 609	10 997	12 267	12 423	14 689	
2 personnes	11 695	13 385	14 931	15 119	17 878	
3 personnes	14 563	16 666	18 592	18 827	22 262	
4 personnes	18 168	20 793	23 196	23 488	27 773	
5 personnes	20 688	23 677	26 414	26 746	31 625	
6 personnes	22 944	26 258	29 294	29 662	35 073	
7 personnes ou plus	25 200	28 840	32 173	32 578	38 522	
1999						
1 personne	9 777	11 189	12 482	12 640	14 946	
2 personnes	11 900	13 619	15 193	15 384	18 191	
3 personnes	14 818	16 957	18 918	19 156	22 651	
4 personnes	18 486	21 156	23 602	23 899	28 259	
5 personnes	21 050	24 091	26 876	27 214	32 179	
6 personnes	23 345	26 718	29 806	30 181	35 687	
7 personnes ou plus	25 640	29 344	32 736	33 148	39 195	
2000						
1 personne	10 042	11 493	12 821	12 983	15 352	
2 personnes	12 223	13 989	15 605	15 801	18 684	
3 personnes	15 220	17 418	19 431	19 676	23 266	
4 personnes	18 987	21 731	24 242	24 548	29 026	
5 personnes	21 622	24 745	27 605	27 953	33 052	
6 personnes	23 979	27 443	30 615	31 000	36 656	
7 personnes ou plus	26 337	30 141	33 624	34 048	40 260	

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt - suite

		Taille de	la commun	auté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
2001					
1 personne	10 299	11 787	13 149	13 315	15 744
2 personnes	12 535	14 346	16 004	16 205	19 162
3 personnes	15 609	17 863	19 928	20 179	23 861
4 personnes	19 473	22 286	24 862	25 175	29 768
5 personnes	22 174	25 378	28 311	28 667	33 897
6 personnes	24 592	28 144	31 398	31 792	37 593
7 personnes ou plus	27 009	30 911	34 484	34 918	41 288
2002					
1 personne	10 529	12 050	13 442	13 612	16 096
2 personnes	12 815	14 667	16 361	16 567	19 590
3 personnes	15 958	18 262	20 373	20 630	24 394
4 personnes	19 908	22 784	25 417	25 737	30 433
5 personnes	22 670	25 944	28 943	29 307	34 654
6 personnes	25 141	28 773	32 099	32 502	38 432
7 personnes ou plus	27 613	31 602	35 254	35 698	42 210
2003					
1 personne	10 821	12 384	13 815	13 990	16 542
2 personnes	13 170	15 073	16 815	17 027	20 133
3 personnes	16 400	18 768	20 938	21 202	25 070
4 personnes	20 460	23 416	26 122	26 451	31 277
5 personnes	23 298	26 664	29 746	30 120	35 615
6 personnes	25 838	29 571	32 989	33 404	39 498
7 personnes ou plus	28 378	32 478	36 231	36 688	43 381

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 1 Seuils de faible revenu (base de 1992) après impôt - suite

		Taille	de la commu	nauté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
2004					
1 personne	11 025	12 617	14 075	14 253	16 853
2 personnes	13 418	15 357	17 131	17 347	20 512
3 personnes	16 709	19 121	21 332	21 601	25 542
4 personnes	20 844	23 856	26 613	26 948	31 865
5 personnes	23 736	27 165	30 305	30 686	36 285
6 personnes	26 324	30 127	33 610	34 032	40 241
7 personnes ou plus	28 912	33 089	36 913	37 378	44 197
2005					
1 personne	11 264	12 890	14 380	14 562	17 219
2 personnes	13 709	15 690	17 502	17 723	20 956
3 personnes	17 071	19 535	21 794	22 069	26 095
4 personnes	21 296	24 373	27 190	27 532	32 556
5 personnes	24 251	27 754	30 962	31 351	37 071
6 personnes	26 895	30 780	34 338	34 769	41 113
7 personnes ou plus	29 539	33 806	37 713	38 187	45 155
2006					
1 personne	11 494	13 154	14 674	14 859	17 570
2 personnes	13 989	16 010	17 860	18 085	21 384
3 personnes	17 420	19 934	22 239	22 519	26 628
4 personnes	21 731	24 871	27 745	28 095	33 221
5 personnes	24 746	28 321	31 594	31 992	37 828
6 personnes	27 444	31 409	35 039	35 480	41 953
7 personnes ou plus	30 142	34 496	38 483	38 967	46 077

¹ Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt

		Taille de	la commun	auté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1992					
1 personne	11 236	12 783	13 970	14 057	16 322
2 personnes	13 988	15 913	17 391	17 499	20 320
3 personnes	17 196	19 563	21 380	21 513	24 981
4 personnes	20 879	23 753	25 959	26 120	30 330
5 personnes	23 680	26 940	29 442	29 624	34 400
6 personnes	26 708	30 384	33 206	33 412	38 797
7 personnes ou plus	29 735	33 828	36 970	37 199	43 195
1993					
1 personne	11 438	13 013	14 221	14 310	16 616
2 personnes	14 240	16 199	17 704	17 814	20 686
3 personnes	17 506	19 915	21 765	21 900	25 431
4 personnes	21 255	24 181	26 426	26 590	30 876
5 personnes	24 106	27 425	29 972	30 157	35 019
6 personnes	27 189	30 931	33 804	34 013	39 495
7 personnes ou plus	30 270	34 437	37 635	37 869	43 973
1994					
1 personne	11 461	13 039	14 249	14 338	16 648
2 personnes	14 268	16 231	17 739	17 849	20 726
3 personnes	17 540	19 954	21 808	21 943	25 481
4 personnes	21 297	24 228	26 478	26 642	30 937
5 personnes	24 154	27 479	30 031	30 216	35 088
6 personnes	27 242	30 992	33 870	34 080	39 573
7 personnes ou plus	30 330	34 505	37 709	37 943	44 059

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt - suite

		Taille de	la commun	auté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1995					
1 personne	11 708	13 320	14 557	14 647	17 008
2 personnes	14 575	16 581	18 121	18 234	21 173
3 personnes	17 918	20 385	22 278	22 417	26 030
4 personnes	21 756	24 751	27 049	27 217	31 604
5 personnes	24 675	28 071	30 679	30 868	35 845
6 personnes	27 830	31 660	34 601	34 815	40 426
7 personnes ou plus	30 984	35 249	38 523	38 761	45 009
1996					
1 personne	11 899	13 537	14 794	14 886	17 285
2 personnes	14 813	16 852	18 417	18 531	21 519
3 personnes	18 211	20 717	22 641	22 782	26 455
4 personnes	22 111	25 154	27 491	27 661	32 119
5 personnes	25 077	28 529	31 179	31 372	36 430
6 personnes	28 284	32 177	35 165	35 383	41 086
7 personnes ou plus	31 489	35 824	39 151	39 394	45 744
1997					
1 personne	12 090	13 755	15 032	15 125	17 562
2 personnes	15 051	17 122	18 713	18 829	21 864
3 personnes	18 503	21 050	23 005	23 148	26 880
4 personnes	22 466	25 558	27 932	28 105	32 635
5 personnes	25 480	28 987	31 680	31 875	37 014
6 personnes	28 738	32 693	35 730	35 951	41 746
7 personnes ou plus	31 995	36 399	39 780	40 026	46 478

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt - suite

		Taille de	la commun	auté		
	Régions rurales		Régions urbaines			
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus	
1998						
1 personne	12 202	13 882	15 171	15 266	17 726	
2 personnes	15 191	17 282	18 887	19 004	22 068	
3 personnes	18 675	21 245	23 219	23 363	27 129	
4 personnes	22 675	25 796	28 191	28 366	32 938	
5 personnes	25 716	29 257	31 974	32 172	37 358	
6 personnes	29 005	32 997	36 062	36 285	42 134	
7 personnes ou plus	32 292	36 737	40 149	40 398	46 910	
1999						
1 personne	12 416	14 125	15 437	15 533	18 036	
2 personnes	15 457	17 584	19 217	19 336	22 454	
3 personnes	19 002	21 617	23 625	23 772	27 604	
4 personnes	23 071	26 247	28 685	28 863	33 515	
5 personnes	26 166	29 769	32 533	32 735	38 012	
6 personnes	29 512	33 574	36 693	36 920	42 871	
7 personnes ou plus	32 857	37 380	40 852	41 105	47 730	
2000						
1 personne	12 753	14 509	15 856	15 955	18 525	
2 personnes	15 876	18 061	19 739	19 861	23 063	
3 personnes	19 517	22 204	24 266	24 417	28 353	
4 personnes	23 698	26 960	29 463	29 646	34 425	
5 personnes	26 877	30 577	33 417	33 623	39 044	
6 personnes	30 314	34 486	37 689	37 923	44 035	
7 personnes ou plus	33 749	38 395	41 961	42 221	49 026	

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt - suite

		Taille de	la commun	auté	
	Régions rurales		Régions	urbaines	
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
2001					
1 personne	13 079	14 879	16 261	16 362	18 999
2 personnes	16 282	18 523	20 243	20 369	23 652
3 personnes	20 016	22 771	24 886	25 041	29 078
4 personnes	24 303	27 648	30 216	30 404	35 304
5 personnes	27 564	31 358	34 270	34 482	40 042
6 personnes	31 088	35 367	38 652	38 892	45 160
7 personnes ou plus	34 612	39 376	43 033	43 300	50 279
2002					
1 personne	13 371	15 212	16 624	16 728	19 423
2 personnes	16 646	18 936	20 695	20 824	24 181
3 personnes	20 463	23 280	25 442	25 600	29 727
4 personnes	24 846	28 266	30 891	31 083	36 093
5 personnes	28 179	32 059	35 036	35 253	40 936
6 personnes	31 783	36 157	39 515	39 760	46 168
7 personnes ou plus	35 385	40 255	43 994	44 267	51 402
2003					
1 personne	13 742	15 634	17 085	17 192	19 962
2 personnes	17 107	19 462	21 269	21 401	24 851
3 personnes	21 031	23 926	26 148	26 310	30 552
4 personnes	25 535	29 050	31 748	31 945	37 094
5 personnes	28 961	32 948	36 008	36 230	42 071
6 personnes	32 664	37 160	40 611	40 863	47 449
7 personnes ou plus	36 366	41 372	45 214	45 494	52 827

22

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 2 Seuils de faible revenu (base de 1992) avant impôt - suite

	Taille de la communauté							
	Régions rurales		Régions	urbaines				
Taille de l'unité familiale		Moins de 30 000 habitants ¹	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus			
2004								
1 personne	14 000	15 928	17 407	17 515	20 337			
2 personnes	17 429	19 828	21 669	21 804	25 319			
3 personnes	21 426	24 375	26 639	26 805	31 126			
4 personnes	26 015	29 596	32 345	32 546	37 791			
5 personnes	29 505	33 567	36 685	36 912	42 862			
6 personnes	33 278	37 858	41 375	41 631	48 341			
7 personnes ou plus	37 050	42 150	46 065	46 350	53 821			
2005								
1 personne	14 303	16 273	17 784	17 895	20 778			
2 personnes	17 807	20 257	22 139	22 276	25 867			
3 personnes	21 891	24 904	27 217	27 386	31 801			
4 personnes	26 579	30 238	33 046	33 251	38 610			
5 personnes	30 145	34 295	37 480	37 711	43 791			
6 personnes	33 999	38 679	42 271	42 533	49 389			
7 personnes ou plus	37 853	43 063	47 063	47 354	54 987			
2006								
1 personne	14 596	16 605	18 147	18 260	21 202			
2 personnes	18 170	20 671	22 591	22 731	26 396			
3 personnes	22 338	25 412	27 773	27 945	32 450			
4 personnes	27 122	30 855	33 721	33 930	39 399			
5 personnes	30 760	34 995	38 245	38 482	44 686			
6 personnes	34 694	39 469	43 135	43 402	50 397			
7 personnes ou plus	38 626	43 943	48 024	48 322	56 110			

^{1.} Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15 000 et 30 000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15 000 habitants).

Tableau 3 Mesures de faible revenu après impôt

	Nombre d'enfants						
Name have all a dealers		4					
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5	
1993							
1	10 004	14 006	17 007	20 008	23 009	26 010	
2	14 006	17 007	20 008	23 009	26 010	29 012	
3	18 007	21 008	24 010	27 011	30 012	33 013	
4	22 009	25 010	28 011	31 012	34 014	37 015	
1994							
1	9 958	13 941	16 929	19 916	22 903	25 891	
2	13 941	16 929	19 916	22 903	25 891	28 878	
3	17 924	20 912	23 899	26 887	29 874	32 861	
4	21 908	24 895	27 882	30 870	33 857	36 845	
1995							
1	10 329	14 461	17 559	20 658	23 757	26 855	
2	14 461	17 559	20 658	23 757	26 855	29 954	
3	18 592	21 691	24 790	27 888	30 987	34 086	
4	22 724	25 823	28 921	32 020	35 119	38 217	
1996							
1	10 296	14 414	17 503	20 592	23 681	26 770	
2	14 414	17 503	20 592	23 681	26 770	29 858	
3	18 533	21 622	24 710	27 799	30 888	33 977	
4	22 651	25 740	28 829	31 918	35 006	38 095	
1997							
1	10 541	14 757	17 920	21 082	24 244	27 407	
2	14 757	17 920	21 082	24 244	27 407	30 569	
3	18 974	22 136	25 298	28 461	31 623	34 785	
4	23 190	26 353	29 515	32 677	35 839	39 002	

24

Tableau 3 Mesures de faible revenu après impôt - suite

			N I I			
Nombre d'adultes		1	Nombre 2	d'enfants	4	5
1998		<u> </u>				
1	, 10 981	15 373	18 668	21 962	25 256	28 551
2	15 373	18 668	21 962	25 256	28 551	31 845
3	19 766	23 060	26 354	29 649	32 943	36 237
4	24 158	27 453	30 747	34 041	37 335	40 630
1999		27 100	00 7 17	01011	07 000	10 000
1	, 11 563	16 188	19 657	23 126	26 595	30 064
2	16 188	19 657	23 126	26 595	30 064	33 533
3	20 813	24 282	27 751	31 220	34 689	38 158
4	25 439	28 908	32 376	35 845	39 314	42 783
2000		20 000	02 07 0	00 040	00 014	42 700
1	, 12 088	16 923	20 550	24 176	27 802	31 429
2	16 923	20 550	24 176	27 802	31 429	35 055
3	21 758	25 385	29 011	32 638	36 264	39 890
4	26 594	30 220	33 846	37 473	41 099	44 726
2001		00 ZZ0	33 040	01 410	41 000	77 720
1	12 851	17 991	21 847	25 702	29 557	33 413
2	17 991	21 847	25 702	29 557	33 413	37 268
3	23 132	26 987	30 842	34 698	38 553	42 408
4	28 272	32 128	35 983	39 838	43 693	47 549
2002		02 120	00 000	00 000	10 000	17 0 10
1	- 13 257	18 560	22 537	26 514	30 491	34 468
2	18 560	22 537	26 514	30 491	34 468	38 445
3	23 863	27 840	31 817	35 794	39 771	43 748
4	29 165	33 143	37 120	41 097	45 074	49 051
2003		· · •	· 			
1	13 603	19 044	23 125	27 206	31 287	35 368
2	19 044	23 125	27 206	31 287	35 368	39 449
3	24 485	28 566	32 647	36 728	40 809	44 890
4	29 927	34 008	38 088	42 169	46 250	50 331
•	20 021	0.000	00 000	100	10 200	00 00 1

Tableau 3 Mesures de faible revenu après impôt - suite

	Nombre d'enfants						
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5	
2004							
1	14 101	19 741	23 972	28 202	32 432	36 663	
2	19 741	23 972	28 202	32 432	36 663	40 893	
3	25 382	29 612	33 842	38 073	42 303	46 533	
4	31 022	35 253	39 483	43 713	47 943	52 174	
2005							
1	14 604	20 446	24 827	29 208	33 589	37 970	
2	20 446	24 827	29 208	33 589	37 970	42 352	
3	26 287	30 668	35 050	39 431	43 812	48 193	
4	32 129	36 510	40 891	45 272	49 654	54 035	

Tableau 4 Mesures de faible revenu, avant impôt

	Nombre d'enfants						
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5	
1993							
1	11 795	16 513	20 052	23 590	27 129	30 667	
2	16 513	20 052	23 590	27 129	30 667	34 206	
3	21 231	24 770	28 308	31 847	35 385	38 924	
4	25 949	29 488	33 026	36 565	40 103	43 642	
1994							
1	11 795	16 513	20 052	23 590	27 129	30 667	
2	16 513	20 052	23 590	27 129	30 667	34 206	
3	21 231	24 770	28 308	31 847	35 385	38 924	
4	25 949	29 488	33 026	36 565	40 103	43 642	
1995							
1	12 178	17 049	20 703	24 356	28 009	31 663	
2	17 049	20 703	24 356	28 009	31 663	35 316	
3	21 920	25 574	29 227	32 881	36 534	40 187	
4	26 792	30 445	34 098	37 752	41 405	45 059	
1996							
1	12 102	16 943	20 573	24 204	27 835	31 465	
2	16 943	20 573	24 204	27 835	31 465	35 096	
3	21 784	25 414	29 045	32 675	36 306	39 937	
4	26 624	30 255	33 886	37 516	41 147	44 777	
1997							
1	12 319	17 247	20 942	24 638	28 334	32 029	
2	17 247	20 942	24 638	28 334	32 029	35 725	
3	22 174	25 870	29 566	33 261	36 957	40 653	
4	27 102	30 798	34 493	38 189	41 885	45 580	

Tableau 4 Mesures de faible revenu, avant impôt – suite

			Nombre	d'enfants		
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5
1998						
1	12 904	18 066	21 937	25 808	29 679	33 550
2	18 066	21 937	25 808	29 679	33 550	37 422
3	23 227	27 098	30 970	34 841	38 712	42 583
4	28 389	32 260	36 131	40 002	43 874	47 745
1999						
1	13 503	18 904	22 955	27 006	31 057	35 108
2	18 904	22 955	27 006	31 057	35 108	39 159
3	24 305	28 356	32 407	36 458	40 509	44 560
4	29 707	33 758	37 808	41 859	45 910	49 961
2000						
1	14 194	19 872	24 130	28 388	32 646	36 904
2	19 872	24 130	28 388	32 646	36 904	41 163
3	25 549	29 807	34 066	38 324	42 582	46 840
4	31 227	35 485	39 743	44 001	48 260	52 518
2001						
1	14 847	20 786	25 240	29 694	34 148	38 602
2	20 786	25 240	29 694	34 148	38 602	43 056
3	26 725	31 179	35 633	40 087	44 541	48 995
4	32 663	37 118	41 572	46 026	50 480	54 934
2002						
1	15 257	21 360	25 937	30 514	35 091	39 668
2	21 360	25 937	30 514	35 091	39 668	44 245
3	27 463	32 040	36 617	41 194	45 771	50 348
4	33 565	38 143	42 720	47 297	51 874	56 451
2003						
1	15 645	21 903	26 597	31 290	35 984	40 677
2	21 903	26 597	31 290	35 984	40 677	45 371
3	28 161	32 855	37 548	42 242	46 935	51 629
4	34 419	39 113	43 806	48 500	53 193	57 887

Tableau 4 Mesures de faible revenu, avant impôt - suite

	Nombre d'enfants						
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5	
2004							
1	16 253	22 754	27 630	32 506	37 382	42 258	
2	22 754	27 630	32 506	37 382	42 258	47 134	
3	29 255	34 131	39 007	43 883	48 759	53 635	
4	35 757	40 633	45 508	50 384	55 260	60 136	
2005							
1	16 734	23 428	28 448	33 468	38 488	43 508	
2	23 428	28 448	33 468	38 488	43 508	48 529	
3	30 121	35 141	40 162	45 182	50 202	55 222	
4	36 815	41 835	46 855	51 875	56 896	61 916	

Tableau 5 Mesures de faible revenu, revenu du marché

	Nombre d'enfants						
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5	
1993							
1	9 750	13 650	16 575	19 500	22 425	25 350	
2	13 650	16 575	19 500	22 425	25 350	28 275	
3	17 550	20 475	23 400	26 325	29 250	32 175	
4	21 450	24 375	27 300	30 225	33 150	36 075	
1994							
1	9 706	13 588	16 500	19 412	22 324	25 236	
2	13 588	16 500	19 412	22 324	25 236	28 147	
3	17 471	20 383	23 294	26 206	29 118	32 030	
4	21 353	24 265	27 177	30 089	33 000	35 912	
1995							
1	10 186	14 260	17 316	20 372	23 428	26 484	
2	14 260	17 316	20 372	23 428	26 484	29 539	
3	18 335	21 391	24 446	27 502	30 558	33 614	
4	22 409	25 465	28 521	31 577	34 632	37 688	
1996							
1	10 000	14 000	17 000	20 000	23 000	26 000	
2	14 000	17 000	20 000	23 000	26 000	29 000	
3	18 000	21 000	24 000	27 000	30 000	33 000	
4	22 000	25 000	28 000	31 000	34 000	37 000	
1997							
1	10 190	14 266	17 323	20 380	23 437	26 494	
2	14 266	17 323	20 380	23 437	26 494	29 551	
3	18 342	21 399	24 456	27 513	30 570	33 627	
4	22 418	25 475	28 532	31 589	34 646	37 703	

Tableau 5 Mesures de faible revenu, revenu du marché – suite

						_
			Nombre	d'enfants		
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5
1998						
1	10 714	15 000	18 214	21 428	24 642	27 856
2	15 000	18 214	21 428	24 642	27 856	31 071
3	19 285	22 499	25 714	28 928	32 142	35 356
4	23 571	26 785	29 999	33 213	36 428	39 642
1999						
1	11 505	16 107	19 559	23 010	26 462	29 913
2	16 107	19 559	23 010	26 462	29 913	33 365
3	20 709	24 161	27 612	31 064	34 515	37 967
4	25 311	28 763	32 214	35 666	39 117	42 569
2000						
1	12 286	17 200	20 886	24 572	28 258	31 944
2	17 200	20 886	24 572	28 258	31 944	35 629
3	22 115	25 801	29 486	33 172	36 858	40 544
4	27 029	30 715	34 401	38 087	41 772	45 458
2001						
1	12 658	17 721	21 519	25 316	29 113	32 911
2	17 721	21 519	25 316	29 113	32 911	36 708
3	22 784	26 582	30 379	34 177	37 974	41 771
4	27 848	31 645	35 442	39 240	43 037	46 835
2002						
1	13 008	18 211	22 114	26 016	29 918	33 821
2	18 211	22 114	26 016	29 918	33 821	37 723
3	23 414	27 317	31 219	35 122	39 024	42 926
4	28 618	32 520	36 422	40 325	44 227	48 130
2003						
1	13 470	18 858	22 899	26 940	30 981	35 022
2	18 858	22 899	26 940	30 981	35 022	39 063
3	24 246	28 287	32 328	36 369	40 410	44 451
4	29 634	33 675	37 716	41 757	45 798	49 839

Tableau 5 Mesures de faible revenu, revenu du marché - suite

				d'enfants		
Nombre d'adultes	0	1	2	3	4	5
2004						
1	13 917	19 484	23 659	27 834	32 009	36 184
2	19 484	23 659	27 834	32 009	36 184	40 359
3	25 051	29 226	33 401	37 576	41 751	45 926
4	30 617	34 793	38 968	43 143	47 318	51 493
2005						
1	14 286	20 000	24 286	28 572	32 858	37 144
2	20 000	24 286	28 572	32 858	37 144	41 429
3	25 715	30 001	34 286	38 572	42 858	47 144
4	31 429	35 715	40 001	44 287	48 572	52 858

Nota : Les MFR pour le revenu du marché de 1993 à 1995 sont fondées sur les données de l'EDTR, et non pas sur celles de l'EFC.

Annexe

Seuils de faible revenu (SFR) historiques pour les années de base, 1959 (pour 1969), 1969, 1978 et 1986

Tableau 1 Seuils de faible revenu (SFR), base de 1959, avant impôt

	Toutes les régions								
_		(sans distinction par taille de la communauté)							
Taille de l'unité familiale	1 personne	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
1969	1 894	3 157	3 788	4 420	5 051				

^{*}Les seuils de faible revenu sur une base de 1959 ont été publiés à partir de 1969 seulement.

Tableau 2 Seuils de faible revenu (SFR), base de 1969, avant impôt

		Taille de	Taille de la communauté					
	Régions rurales		Régions urbaines					
Taille de l'unité familiale	-	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus			
1969								
1 personne	1 890	2 174	2 363	2 434	2 599			
2 personnes	2 741	3 152	3 426	3 529	3 769			
3 personnes	3 498	4 022	4 372	4 503	4 809			
4 personnes	4 159	4 783	5 199	5 355	5 719			
5 personnes	4 650	5 347	5 812	5 986	6 393			
6 personnes	5 104	5 870	6 380	6 571	7 018			
7 personnes ou plus	5 596	6 435	6 995	7 205	7 695			

Tableau 3 Seuils de faible revenu (SFR), base de 1978, avant impôt

	Taille de la communauté						
	Régions rurales	Régions urbaines					
Taille de l'unité familiale	-	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus		
1978							
1 personne	4 400	4 900	5 300	5 650	5 950		
2 personnes	5 750	6 450	6 950	7 450	7 850		
3 personnes	7 700	8 650	9 300	9 950	10 500		
4 personnes	8 900	10 000	10 750	11 500	12 100		
5 personnes	10 350	11 600	12 450	13 350	14 100		
6 personnes	11 300	12 650	13 600	14 550	15 400		
7 personnes ou plus	12 450	13 950	15 000	16 050	16 950		

Note: Les SFR après impôt n'ont jamais été publiés sur une base de 1959, 1969, ou 1978.

Tableau 4 Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986, avant impôt

	Taille de la communauté					
	Régions rurales	Régions urbaines				
Taille de l'unité familiale	-	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus	
1986						
1 personne	11 847	10 405	10 165	9 266	8 065	
2 personnes	16 059	14 105	13 779	12 561	10 933	
3 personnes	20 412	17 928	17 514	15 966	13 896	
4 personnes	23 501	20 641	20 164	18 382	15 999	
5 personnes	25 677	22 552	22 031	20 084	17 480	
6 personnes	27 871	24 479	23 914	21 800	18 974	
7 personnes ou plus	29 977	26 329	25 721	23 448	20 408	

Tableau 5 Seuils de faible revenu (SFR), base de 1986, après impôt

	Taille de la communauté					
	Régions rurales	Régions urbaines				
Taille de l'unité familiale	-	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus	
1986						
1 personne	10 045	8 607	8 381	7 532	6 414	
2 personnes	13 620	11 669	11 364	10 212	8 696	
3 personnes	17 632	15 107	14 711	13 220	11 258	
4 personnes	20 739	17 769	17 304	15 550	13 242	
5 personnes	22 565	19 333	18 826	16 919	14 407	
6 personnes	24 118	20 664	20 123	18 083	15 399	
7 personnes ou plus	25 641	21 969	21 394	19 226	16 372	

Indice des prix à la consommation (IPC) annuel, Canada, Indice d'ensemble (1992=100)

1960	18,5	1980	52,4	2000	113,5
1961	18,7	1981	58,9	2001	116,4
1962	18,9	1982	65,3	2002	119,0
1963	19,2	1983	69,1	2003	122,3
1964	19,6	1984	72,1	2004	124,6
1965	20,0	1985	75,0	2005	127,3
1966	20,8	1986	78,1	2006	129,9
1967	21,5	1987	81,5		
1968	22,4	1988	84,8		
1969	23,4	1989	89,0		
1970	24,2	1990	93,3		
1971	24,9	1991	98,5		
1972	26,1	1992	100,0		
1973	28,1	1993	101,8		
1974	31,1	1994	102,0		
1975	34,5	1995	104,2		
1976	37,1	1996	105,9		
1977	40,0	1997	107,6		
1978	43,6	1998	108,6		
1979	47,6	1999	110,5		

Source: Tableau CANSIM 326-0002.

Bibliographie

- Cotton, C. (2001) << <u>Développements récents relativement aux seuils de faible revenu</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-01003.
- Cotton, C. et M. Webber (2000) << <u>Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-00011.
- Cotton, C., K. Bishop, P. Giles, P. Hewer et Y. Saint-Pierre (1999) << <u>Comparaison des résultats</u> <u>de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 Mise à Jour</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-99007.
- Cotton, C., M. Webber et Y. Saint-Pierre (1999) << <u>Devrait-on revoir les seuils de faible revenu?</u>

 <u>Un document de travail</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenus, 75F0002MIF-99009.
- Cunningham, R., P. Lafrance, J. Rowland et J. Murray (1997) << <u>Les données de l'EDTR</u>

 <u>relatives à la géographie et leur incidence sur les mesures de faible revenu</u> >>, Statistique

 Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-97009.
- Fellegi, I.P. (1997), << À propos de la pauvreté et du faible revenu >>, Statistique Canada, 13F0027XIF.
- Giles, P. (2004) " Mesure du faible revenu au Canada ", Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, <u>5F0002MIF2004011</u>.
- Podoluk, J. R. (1967), « Income of Canadians », Monographie du Recensement de 1961, Bureau fédéral de la statistique.
- Section des enquêtes sur les dépenses, Division de la statistique du revenu (2005) « Effets de la méthode d'estimation révisée sur les estimations de l'Enquête sur les dépenses des familles », à paraître.
- Skuterud, M., M. Frenette et P. Poon (2004), << <u>Description de la répartition du revenu : lignes directrices pour une analyse efficace</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-2004010.
- Webber, M. (1998), << <u>La mesure du faible revenu et de la pauvreté au Canada : une mise à jour</u> >>, Statistique Canada, Série de documents de recherche Revenu, 75F0002MIF-98013.
- Wolfson, M.C. et J.M. Evans (1989) « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques », Statistique Canada, document de travail.